

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I		

DELIBERATION COMMUNAUTAIRE
N° 27/CCH/25 du 26 juin 2025

Remplace et annule suite à une erreur matérielle la délibération portant approbation du compte administratif du budget général du Président et constatant sa concordance avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 26 juin 2025 à 9h30, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n° 59/CD/2025 du 10 juin 2025.

Sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Président de séance,

Avec Monsieur Christian ROBSON, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

30 membres titulaires du conseil communautaire étant en exercice,

16 membres ayant voix délibérative sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président		X		
2	M	LISAN Marcelin	1er vice-président		X		
3	M	MOUTAME Thomas	2ème vice-président	X			
4	MME	AMARU Patricia	3ème vice-président		X		
5	M	BROTHERSON Matahi	4ème vice-président	X			
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-président	X			
7	M	GIBERT Pitori	6ème vice-président	X			
8	MME	HIOE Myrna	7ème vice-président		X		
9	M	SCHMIDT Carlos	8ème vice-président	X			
10	M	HOLMAN Gérard	9ème vice-président		X	MAI Alfred	
11	M	VAROA Pero	Membre bureau		X		
12	M	ROOPINIA Johann	Membre bureau	X			
13	M	TAEAE Micheline	Délégué titulaire	X			
14	MME	EBERA Léontine	Délégué titulaire		X	PEU Yvette	
15	M	TEHEIURA Séraphin	Délégué titulaire	X			
16	MME	TEIKITUTOUA Jeannime	Délégué titulaire		X		
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire	X			
18	M	SMITH Tilly	Délégué titulaire		X		
19	M	TAPUTUARAI Judex	Délégué titulaire	X			
20	M	TAMA Pierrot	Délégué titulaire		X		
21	MME	TIXIER Noéla	Délégué titulaire		X	Camille	
22	MME	ROURA Ruta	Délégué titulaire		X	Ervan	
23	M	TUMARAE Hapue	Délégué titulaire	X			
24	M	LEMAIRE Gaston	Délégué titulaire		X		
25	M	MAMA Antonio	Délégué titulaire		X		
26	M	ROBSON Christian	Délégué titulaire	X			
27	MME	MAO Nathalie	Délégué titulaire		X		
28	M	TAURUA Lucky	Délégué titulaire		X		Carlos SCHMIDT
29	M	PAHUIRI Stéphane	Délégué titulaire		X		Woullingson
30	MME	VALENTIN Mathilda	Délégué titulaire		X		
TOTAL				12	18	4	2
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)						18	

Délibération communautaire n° 27/CCH/25 du 26 juin 2025

Portant approbation du compte administratif du budget général du Président et constatant sa concordance avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024

Indication sur le résultat du vote :

Présents	16
Votants	18
Abstentions	0
Pour	18
Contre	0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- Vu** la Constitution de la République française du 4 octobre 1958 ;
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 *modifiée* portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu le code général des collectivités territoriales dans sa version applicable en Polynésie française ;
Vu la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1^{er} du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 *modifiée* portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 1765/CM du 27 novembre 2014 confiant à la communauté de communes de HAVA'I le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP 1^{er} de la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;
Vu l'arrêté n° HC 1712 SAISLV du 30 décembre 2011 *modifié* portant création de la communauté de communes Hava'i ;
Vu la délibération n° 18/CCH/25 du 31 mars 2025 portant approbation du compte administratif du budget général du Président et constatant sa concordance avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024 ;
Vu la lettre d'observation n° HC/137422/SAISLV/BCL/VM du 19 mai 2025.

Conformément aux dispositions de la comptabilité M14, toutes les collectivités doivent éditer leurs comptes administratifs de l'exercice précédent. Ce document permet de visualiser les mouvements comptables établis sur l'exercice passé.

De plus, afin de contrôler les montants du compte administratif de la collectivité, la Trésorerie édite son compte de gestion correspondant.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	37 693 691	324 124 460	361 818 151
Titres de recettes émis (b)	16 791 154	290 000 242	306 791 396
Réductions de titres (c)	151 192	0	151 192
Recettes nettes (d=b-c)	16 639 962	290 000 242	306 640 204
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	37 693 691	324 124 460	361 818 151
Mandats émis (f)	11 742 172	266 010 817	277 752 989
Annulations de mandats (g)	0	12 083 631	12 083 631
Dépenses nettes (h=f-g)	11 742 172	253 927 186	265 669 358
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	4 897 790	36 073 056	40 970 846
(h-d) Déficit	0	0	0

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	4 RESULTAT DE CLOTURE DE 2024
I - Budget principal :				
Investissement	4 870 038	0	4 897 790	9 767 828
Fonctionnement	20 430 912	0	36 073 056	56 503 968
TOTAL I	25 300 950	0	40 970 846	66 271 796

Ainsi, le conseil communautaire est sollicité pour approuver le compte administratif du budget général de l'exercice 2024, en concordance avec le compte de gestion du Trésorier des îles Sous-le-Vent.

Vous trouverez ci-dessous les montants concordants entre le compte administratif de la communauté de communes Hava'i et le compte de gestion du Payeur en ce qui concerne le budget général de l'exercice 2024 :

Libellé	Section fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes 2024	310 431 154	21 510 000	331 941 154
Dépenses 2024	253 927 186	11 742 172	265 669 358
Résultats 2024	56 503 968	9 767 828	66 271 796

Veillez trouver ci-après le détail par chapitre et par opération du compte administratif du budget général de l'exercice 2024 comme suit :

1- Section de fonctionnement :

DÉPENSES	Désignation	Prévu	DM	Réalisé	Reste
Chapitre 011	Charges générales	43 154 462	-	18 791 337	24 363 125
Chapitre 012	Charges personnels	109 110 804	-	82 078 258	27 032 546
Chapitre 65	Autres charges	30 310 000	-	23 252 311	7 057 689
Chapitre 66	Charges financières	172 538	-	172 537	1
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	112 992 781	-	112 992 781	-
Chapitre 68	Provision	1 560 000	-	-	-
Chapitre 023	Virement à la section d'inf	10 183 913	-	-	-
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	16 639 962	-	16 639 962	0
TOTAL		324 124 460	-	253 927 186	58 453 361

RECETTES	Désignation	Prévu	DM	Réalisé	Reste
R002	Résultat 2023	20 430 912	-	-	20 430 912
Chapitre 70	Produits des services	93 145 532	-	68 678 254	24 467 278
Chapitre 74	Dotations et participations	204 916 828	-	208 986 367	- 4 069 539
Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-	4 198 224	- 4 198 224
Chapitre 042	Reprises des subventions	5 031 188	-	5 031 188	-
Chapitre 013	Remb. sur charge de Sécurité	600 000	-	3 106 209	- 2 506 209
TOTAL		324 124 460	-	290 000 242	34 124 218

2- Section d'investissement :

DÉPENSES	Désignation	Prévu	DM	Réalisé	RAR
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 775 278	-	2 775 278	-
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	11 213 218	-	3 425 340	7 787 878
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	18 674 007	-	510 366	15 083 691
Chapitre 23	Travaux en cours	-	-	-	-
Chapitre 040	Reprises des subventions	5 031 188	-	5 031 188	-
-	-	-	-	-	-
TOTAL		37 693 691	-	11 742 172	22 871 569

RECETTES	Désignation	Prévu	DM	Réalisé	RAR
R001	Résultat 2023	4 870 038	-	-	-
Chapitre 040	Dotations aux amortissements	16 639 962	-	16 639 962	0
Chapitre 016	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Chapitre 021	Virement de la section de fonct.	10 183 913	-	-	-
1312	Sub° équipements informatiques	5 999 778	-	-	5 999 778
TOTAL		37 693 691	-	16 639 962	5 999 778

Considérant la concordance du compte administratif du Président avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024.

Considérant l'article L2121-14 alinéa 2 du CGCT, « dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil communautaire élit son président.

Considérant que dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

DECIDE

Article 1^{er} : Le compte administratif du budget général du Président et le compte de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2024, sont approuvés et arrêtés comme suit :

Libellé	Section fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes 2024	310 431 154	21 510 000	331 941 154
Dépenses 2024	253 927 186	11 742 172	265 669 358
Résultats 2024	56 503 968	9 767 828	66 271 796

Article 2 : La délibération n° 18/CCH/25 du 31 mars 2025 susvisée est abrogée.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux peut être exercé auprès de nos services.

Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de notre réponse.

En application de l'article R 421-2 du code de justice administrative "Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ".

Article 4 : Le Président de la communauté de communes Hava'i certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération est affichée et/ou publiée et transmise au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent. Ampliation est adressée au comptable public de la communauté de communes Hava'i.

Fait et délibéré le 26 juin 2025
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Contrôle à posteriori

Acte rendu exécutoire de plein droit après publication ou affichage ou à leur notification ainsi qu'à leur transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent :

- Date d'affichage et/ou de publication :
- Date de transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent :
- Délibération rendue exécutoire de plein droit à la date du :

01m

01m